



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de tri

Question écrite n° 546

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'ancien emplacement, resté vacant, du centre de tri postal de Paris Brune. Ce centre a été détruit en 1991. Depuis, cet espace foncier qui appartient à La Poste, est sans utilisation alors qu'à côté, le centre de traitement du courrier qui couvre cette activité pour 4 arrondissements de Paris est devenu trop étroit, ce qui occasionne des pertes de temps et de manoeuvres contraignantes pour les véhicules et nuit ainsi à l'efficacité du travail et donc à l'acheminement du courrier. De fait, cette situation profite aux concurrents de La Poste. D'après le président de La Poste, des négociations sont en cours avec la ville de Paris et plusieurs promoteurs immobiliers en vue de la réalisation de divers projets de construction. Pour le bon fonctionnement et pour l'avenir des deux centres de traitement et de distribution du courrier de Paris 14, n'y a-t-il pas plutôt nécessité et urgence de donner à celui-ci plus d'espace ? Effectivement, la modernisation de ces centres et l'amélioration du service public appellent des investissements nouveaux, tels que la création d'un grand centre de distribution, l'extension des activités de tri, la création de liaisons multi-quotidiennes avec la banlieue et la province. Il serait également possible de construire dans cet espace vacant des logements pour les jeunes postiers dont les difficultés pour se loger sont importantes. Il serait incompréhensible que La Poste, propriétaire d'un vaste terrain dans le 14e arrondissement de Paris, n'utilise pas cet atout pour améliorer et développer le service public postal conformément à l'attente des usagers. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour inciter la direction de La Poste à engager sur le site de Paris Brune une politique de développement nécessaire à l'avenir de ces deux centres.

Texte de la réponse

Depuis la démolition, en 1991, du bâtiment abritant l'ancien centre de tri postal de Paris-Brune, La Poste s'est attachée à trouver, en priorité, pour le terrain devenu disponible, des solutions susceptibles de satisfaire ses besoins propres. C'est ainsi que des études de faisabilité ont été successivement entreprises pour une implantation sur le site de locaux d'enseignement, d'un immeuble de bureaux et des logements sociaux. En raison de leur inadéquation aux besoins exprimés, et aussi par manque de moyens de financement, aucune des solutions envisagées n'a été considérée comme satisfaisante et réalisable. En revanche, l'hypothèse suggérée par l'honorable parlementaire de procéder à un agrandissement du Centre de traitement du courrier de Paris 14, contigu à cette parcelle, n'a pas été envisagée au motif que cet établissement, mis en service dans les années 80, et récemment encore réaménagé et rénové, convient parfaitement par ses superficies, ses accès aisés aux véhicules et ses équipements modernes, pour traiter dans les meilleures conditions d'exploitation, l'ensemble du courrier des 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements de Paris. Prenant en compte à la fois des considérations économiques, sociales et financières, La Poste a estimé préférable de procéder à la valorisation de cette propriété en cédant à un constructeur les droits à construire qui s'y attachent. Après des négociations préalables avec les services spécialisés de la Ville de Paris, et à la suite d'une large consultation d'investisseurs et leur mise en compétition, le choix vient de se porter sur la réalisation d'un programme immobilier qui comportera la construction, à surface égales, d'une résidence pour personnes âgées, d'une résidence pour étudiants, de

logements en accession à la propriété et de logements sociaux, dans lesquels la Poste pourra, au titre du 1 % logement, réserver des appartements pour ses propres agents. La réalisation de ce projet, en cours d'examen actuellement, sera effective au début de l'année 1998.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 546

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2249

Réponse publiée le : 18 août 1997, page 2652